



Avis citoyen

Saisine 1 : Prise en compte des enjeux de développement durable dans le projet de collectivité 2021-2026



Avant-propos – Les messages-clés de l’avis citoyen

Nous avons choisi de travailler sur les enjeux de mobilité durable et de préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées estimant :

- Que la collectivité dispose de leviers d’action puissants et de marges de progression,
- Que les impacts attendus sont importants, notamment au regard des enjeux climatiques,
- Que les actions sont visibles, mobilisatrices, créatrices de lien et de changement durable des comportements.

Ces enjeux sont par ailleurs jugés accessibles et appropriables par tous les acteurs, et notamment les citoyens.

Nous avons estimé que les enjeux d’adaptation au changement climatique, et de rénovation thermique et sobriété énergétique du bâti sont importants car, au même titre que les enjeux précédents, ils répondent aux défis climatiques. L’adaptation au changement climatique est considérée comme un enjeu majeur, touchant la qualité de vie, mais trop vaste et transversal aux autres enjeux abordés. La sobriété énergétique du bâti a quant à elle été jugée comme un sujet trop technique, nécessitant un accompagnement spécifique, dont les leviers relèvent par ailleurs peu de la commune.

A l’issue de nos réflexions, nous avons formulés 15 propositions d’actions qui sont détaillées dans le document. Nous avons souhaité prioriser ces actions, au travers d’un vote numérique. Les actions identifiées comme prioritaires pour chacun des enjeux traités sont les suivantes :

- Pour l’enjeu de préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées = renforcer et développer les corridors écologiques du territoire, lutter contre les îlots de chaleur urbains via des actions menées en matière de végétalisation, renforcer la dimension biodiversité dans la charte de l’aménagement urbain en cours de construction et favoriser une meilleure gestion de l’eau et économiser la ressource.
- Pour l’enjeu de mobilité durable = densifier le réseau de liaisons cyclables en privilégiant des mesures rapides et à moindre coût, développer le covoiturage autour d’une application commune sur le territoire et développer le dynamisme économique et la vie locale à Couëron.

Concernant la démarche d’intégration des ODD dans le projet de collectivité, nous considérons que les ODD permettent de sensibiliser sur la transversalité et la dimension systémique des enjeux, et constituent un langage commun. Néanmoins, c’est un cadre de cohérence qui n’est pas considéré comme opérationnel par certains et qui ne fait pas ressortir les enjeux couëronnais.

Nous soulignons que les actions proposées par le CCTE pourraient être analysées au prisme des ODD, dans une logique d’amélioration continue pour améliorer leur impact.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons porté une attention particulière aux enjeux de mobilisation en identifiant les effets d’entraînement sur l’ensemble des acteurs du territoire, et en proposant des actions mobilisatrices et concrètes à l’échelle individuelle et collective.

Dans le cadre de notre avis, nous nous sommes donc interrogés sur comment accélérer la transition écologique et la mise en mouvement.

Table des matières

1) Introduction.....	4
2) Rappel de l’objet de la saisine.....	4
3) Les membres du CCTE.....	4
4) Modalités de travail.....	5
5) Avis du conseil citoyen de la transition écologique	7
a. Notre analyse générale du projet de collectivité au regard de la transition écologique.....	7
• Notre appréciation du traitement des 8 enjeux de transition écologique dans le projet de collectivité	7
1. La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées.....	7
2. L’agriculture et l’alimentation durable.....	8
3. La mobilité durable	9
4. La production locale d’énergie renouvelable.....	9
5. La rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti	10
6. L’adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques	11
7. L’économie circulaire et l’utilisation rationnelle des ressources.....	11
8. La préservation de la qualité de l’air et de la ressource en eau, la lutte contre les nuisances sonores	12
• Notre regard sur la démarche d’intégration des ODD dans le projet de collectivité de la Ville.....	13
b. Notre avis sur la thématique de la préservation des espaces naturels, de la biodiversité, et la limitation des impacts des zones urbanisées	13
• Les raisons pour lesquelles nous estimons que la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées sont des enjeux particulièrement importants pour Couëron.....	13
• Notre avis sur l’intégration de la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées dans le projet de collectivité	14
• Les orientations que nous souhaiterions voir conforter par la commune.....	14
• Nos pistes d’actions pour Couëron	15
c. Notre avis sur la thématique de la mobilité durable.....	21
• Les raisons pour lesquelles nous estimons que la mobilité durable est un enjeu particulièrement important pour Couëron	21
• Notre avis sur l’intégration de la mobilité durable dans le projet de collectivité.....	22
• Les orientations que nous souhaiterions voir confortées par la commune.....	23
• Nos pistes d’action pour Couëron	23
d. Notre interpellation des élus pour les prochaines saisines.....	29

1) Introduction

Le dialogue citoyen est inhérent à la politique de développement durable menée par la Ville depuis l'élaboration de son Agenda 21 en 2011.

Afin d'assurer la pérennité de cette dynamique, la Ville a souhaité créer en 2022 une nouvelle instance dédiée à la transition écologique : le conseil citoyen de la transition écologique (CCTE).

Le CCTE est une instance consultative qui produit des avis à destination de l'équipe municipale sur les enjeux de transition écologique.

Le CCTE est constitué de 20 personnes réparties en 4 collèges :

- 8 citoyens,
- 5 représentants associatifs,
- 3 acteurs économiques,
- 4 élus de la Ville (2 élus de la majorité, 2 élus des minorités)

2) Rappel de l'objet de la saisine

Le 9 février 2023, pour sa première saisine, le Conseil municipal a saisi les membres du CCTE sur la prise en compte des enjeux de développement durable dans son projet de collectivité sous la forme d'une lettre de mission qui leur a été présentée par Ludovic Joyeux, 1^{er} adjoint à la transition écologique, à la citoyenneté et à la vie associative.

3 questions ont été posées aux membres du CCTE :

- Quels sont les enjeux de transition écologique et de développement durable à l'échelle d'une commune comme Couëron ?
- L'ambition des actions programmées au projet de collectivité répondent-elles aux priorités identifiées ?
- Quels sont les enjeux de coresponsabilité à relever avec les acteurs du territoire ?

3) Les membres du CCTE

Du fait du sujet de la saisine et conformément au règlement de l'instance, seuls les collègues citoyens, représentants associatifs et acteurs économiques ont participé à l'élaboration de cet avis.

Les 16 membres sont issus d'un tirage au sort réalisé en novembre 2022 parmi des candidatures volontaires.

Ils sont mandatés pour participer aux travaux de l'instance jusqu'en 2026. Cette saisine constitue leur premier sujet de travail.

3 séances d'information ont été organisées au préalable de la saisine afin de proposer un socle de connaissances commun à tous les membres. Elles portaient sur le fonctionnement de l'instance, les compétences de la collectivité et de la métropole et les enjeux de transition écologique via les objectifs du développement durable.

4) Modalités de travail

Pour élaborer leur avis, les membres du CTE ont pu s'appuyer :

- sur un **document socle** « Explorer le projet de collectivité 2021/2023 de Couëron à la lumière des objectifs du développement durable »
- sur **l'accompagnement du Comité 21 Grand Ouest**, une association accompagnant les démarches territoriales et la mobilisation des acteurs en faveur de la transition écologique.



Les travaux du CTE se sont articulés entre des temps de réunions et un espace collaboratif en ligne via la plateforme *Couëron c'est vous* de février à septembre 2023.

Les premières séquences ont servi à acquérir des connaissances de base au niveau des compétences de la ville et des grands enjeux de la transition écologique, ainsi qu'une bonne compréhension du projet de collectivité dans son ensemble.

8 enjeux de transition écologique ont été formulés à partir de la liste réalisée par la Ville des "ODD territorialisés à l'échelle de Couëron":

◆ LES ODD TERRITORIALISÉS À L'ÉCHELLE DE COUËRON

Traduire les ODD sur le territoire couëronnais, c'est notamment se mobiliser pour agir en réponse aux enjeux suivants :

Sur le volet environnemental

- | | |
|--|---|
| ▶ Le développement urbain et les limitations des impacts des zones urbanisées | ▶ La stratégie de limitation des émissions de gaz à effet de serre |
| ▶ La préservation des espaces naturels et des zones humides | ▶ La vulnérabilité du territoire, l'adaptation et la gestion du risque |
| ▶ La préservation des zones agricoles et de la transition vers une agriculture durable | ▶ La sobriété, la réduction des déchets, l'utilisation rationnelle des ressources |
| ▶ La diminution de l'impact carbone des déplacements | ▶ La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, la lutte contre les nuisances sonores |
| ▶ La production locale d'énergie renouvelable | ▶ Le développement de l'économie circulaire sur le territoire |
| ▶ La rénovation thermique du bâti | |

1. La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées
2. L'agriculture et l'alimentation durable
3. La mobilité durable
4. La production locale d'énergie renouvelable
5. La rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti
6. L'adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques
7. L'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources
8. La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, la lutte contre les nuisances sonores

Ces 8 enjeux de transition écologique ont été analysés par les membres du CCTE au regard de leur intégration actuelle dans le projet de collectivité, et leur importance perçue pour le territoire, dans le cadre d'un travail sur les points forts, points faibles et axes d'amélioration des actions menées.



Les membres ont ensuite sélectionné deux sujets sur lesquels ils ont concentré leurs réflexions et leurs propositions afin :

- d'analyser l'intégration de ces enjeux dans le projet de collectivité,
- d'identifier des orientations ou formuler des recommandations pour une action renforcée sur le territoire autour de ces enjeux.

Les deux enjeux sélectionnés par les membres du CCTE ont été :

- **La mobilité durable ;**
- **La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées.**

Deux autres enjeux avaient été jugés particulièrement importants par les membres du CCTE mais n'ont pas été retenus au moment de resserrer le choix autour de deux sujets à traiter dans un premier temps :

- L'adaptation au changement climatique ;
- La rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti.

Ce travail de priorisation s'est articulé autour de réflexions sur l'urgence des défis à relever et de l'impact de cet enjeu sur la qualité de vie à Couëron, le potentiel de mobilisation des acteurs du territoire ou encore les opportunités d'amélioration concrètes identifiées.

5) Avis du conseil citoyen de la transition écologique

a. Notre analyse générale du projet de collectivité au regard de la transition écologique

- **Notre appréciation du traitement des 8 enjeux de transition écologique dans le projet de collectivité**

1. La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées

Nous avons sélectionné cet enjeu pour l'approfondir comme sujet prioritaire. L'entièreté de notre avis sur cet enjeu est présentée dans un chapitre dédié. Cependant, notre analyse globale du projet de collectivité au regard des ODD sur cet enjeu est la suivante :

- **Points forts :**

Toutes les actions du projet de collectivité allant dans le sens de « laisser faire » la Nature nous semble positifs.

Nous relevons l'ambition du passage au « zéro phyto » généralisé pour se conformer au cadre réglementaire¹.

La Charte des projets urbains nous semble également un point fort du projet de collectivité pour intégrer les enjeux de biodiversité sur le territoire de Couëron.

- **Axes d'amélioration :**

Nous proposons d'élargir le plan de gestion différenciée des espaces verts à un plan de gestion écologique en faisant appel à l'expertise d'écologues au côté des équipes des espaces verts. Nous relevons un manque d'ambition sur la végétalisation des petits espaces verts urbains.

Enfin, nous souhaiterions que les actions sur les cours d'école soient plus ambitieuses en termes de végétalisation. Par ailleurs, il convient de noter que les plantations à venir devront s'adapter à l'évolution du climat et une vigilance particulière devra être portée aux espèces exotiques envahissantes. Il conviendra d'associer davantage des plantes ornementales et adventices afin d'habituer les habitants à des jardins plus sauvages et riches en biodiversité.

Le « zéro phyto » généralisé aux cimetières et terrains de sport doit quant à lui être mis en place dès que possible.

¹ Le zéro phyto est règlementaire sur les espaces publics depuis 2017 (loi Labbé) et cela a été étendu aux cimetières en 2022.

- **Enjeu d'entraînement des acteurs du territoire :**

Nous notons un enjeu fort de renforcer la sensibilisation du public et les acteurs de la Ville sur les services rendus par la Nature, et de les mobiliser pleinement sur ces sujets.

2. L'agriculture et l'alimentation durable

- **Points forts :**

Nous relevons un véritable investissement sur la restauration collective dans le projet de collectivité.

Les actions de promotion du compostage nous semblent également positives ainsi que les actions de sensibilisation.

D'autres initiatives comme la récupération des eaux de pluie et les poulaillers partagés pourraient être encouragées.

- **Axes d'amélioration :**

Nous nous interrogeons sur le rôle de la mairie pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire et aimerions voir programmé dans le projet de collectivité plus d'actions visant le développement des circuits courts issus de productions locales, et la promotion de l'agriculture biologique et l'agroforesterie. Des actions en faveur de l'agriculture à destination de l'Homme, des cultures biologiques et de la limitation des produits phytosanitaires pourraient également être menées.

- **Enjeu d'entraînement des acteurs du territoire :**

Une initiative collaborative d'installation d'un espace de vente de produits locaux dans le centre bourg pourrait être co-portée par la ville, les producteurs et des citoyens.

D'autres pistes de réflexion ont également été évoquées = mettre en relation agriculteurs et consommateurs plus facilement via des commerçants déjà installés (ou sans intermédiaire) sur le territoire couëronnais, développer plus les marchés de Couëron et de la Chabossière.

3. La mobilité durable

La mobilité durable est le second enjeu prioritaire sélectionné pour être approfondi et présenté dans un paragraphe dédié. Nous faisons cependant les observations générales suivantes.

- **Points forts :**

Nous relevons des actions encourageantes au service de la baisse des émissions liées au transport et de la sécurité de chacun.

- **Axes d'amélioration :**

Nous souhaitons cependant interpeler la Ville sur l'importance de porter une vision de la mobilité durable plus ambitieuse à long terme car la place de la voiture individuelle est amenée à changer profondément.

Nous proposons de renforcer les actions de sensibilisation et d'incitation des personnes à faire évoluer leur mode de transport.

- **Enjeu d'entraînement des acteurs du territoire :**

Pour nous, l'enjeu de mobilité peut être facilement appréhendé à une échelle locale. Il est "à portée de main de chacun" et tous les acteurs locaux peuvent s'en emparer.

De nombreuses opportunités d'amélioration sont à explorer :

- Sensibilisation et argumentaire pour le changement de comportements ;
- Co-bénéfices ;
- Nouveaux liens et solidarités à déployer autour du transport partagé, etc.



4. La production locale d'énergie renouvelable

- **Axes d'amélioration :**

Au même titre que la récupération d'eau de pluie, il serait pertinent d'inciter à l'installation de panneaux solaires/photovoltaïques individuels.

Nous ne relevons aucun élément chiffré dans le projet ; il conviendrait de réfléchir à un plan opérationnel et stratégique de production des énergies renouvelables à l'horizon 2026.

- **Enjeu d'entraînement des acteurs du territoire :**

Différentes pistes de réflexion ont été évoquées =

- Identifier les emplacements propices à la fabrication et distribution d'énergies renouvelables et permettre à certains particuliers et entreprises d'en bénéficier ;
- Favoriser l'installation de projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale, impliquant les entreprises et offrant la possibilité aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique sur leur territoire.

5. La rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti

- **Points forts :**

Nous souhaitons souligner le fait que la mairie met à disposition des prospectus tant sur place que sur le site internet. Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont mises en œuvre (par exemple, une permanence conseils sur la rénovation énergétique).

- **Axes d'amélioration :**

Les prospectus mis à disposition ne sont qu'indicatifs, et nous nous interrogeons sur les difficultés rencontrées pour passer à l'action.

- **Enjeu d'entraînement des acteurs du territoire :**

Nous pensons que la rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti font partie des leviers les plus efficaces pour décarboner nos activités humaines.

Pour nous, cette thématique a un fort potentiel de mobilisation car il peut toucher tous les acteurs du territoire (particuliers, entreprises...)

Le contexte de hausse des prix de l'énergie et les coûts élevés pour la collectivité et les particuliers doivent être pris en compte.

Nous souhaitons mettre l'accent sur les enjeux d'amélioration du confort intérieur (été et hiver) comme levier de mobilisation.

Nous identifions également de nombreuses opportunités d'accompagnement du public et des acteurs comme l'aide au diagnostic et à l'obtention des primes, les dispositifs d'incitation aux changements d'habitudes en faveur de la sobriété etc.

6. L'adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques

○ **Points forts :**

Nous portons l'attention sur la nécessité de traiter cet enjeu au regard de plusieurs politiques et actions engagées dans le projet de collectivité.

Nous saluons l'objectif de mise en conformité de la commune au zéro artificialisation nette (ZAN), et la maîtrise du territoire en zone naturelle ou agricole, la volonté de végétalisation de la ville et sa désimperméabilisation et les exigences sur les nouvelles constructions.

○ **Axes d'amélioration :**

Nous notons la nécessité de transparence sur les risques inondation dans le PPRI et d'informer la population (par exemple sur le site georisques.gouv.fr).

Nous souhaitons souligner la nécessité d'expérimenter différents projets pouvant être portés par la commune, les entreprises ainsi que les citoyens sur le territoire afin d'adapter le bâti et les espaces publics au changement climatique.

○ **Enjeu d'entraînement des acteurs du territoire :**

Un lien entre les particuliers/entreprises et des organismes spécialisés pour proposer des solutions techniques concrètes pour faire face aux divers risques (inondations...) pourrait être créé.

7. L'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources

○ **Points forts :**

Nous relevons l'effort fourni sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le déploiement du compostage dans le projet de collectivité

○ **Axes d'amélioration :**

Nous souhaitons que des démarches de sensibilisation soient entreprises sur les impacts de la consommation de matériel neuf sur les ressources.

Nous souhaiterions voir ajouter des démarches d'écologie industrielle et la recherche de synergie inter-entreprises.

Nous souhaiterions que soit améliorée la visibilité de la valorisation des déchets alimentaires.

Enfin, nous nous interrogeons sur la valorisation et la reconversion de l'immobilier existant.

Nous soulignons également l'enjeu de mettre en avant et soutenir les initiatives des quartiers, d'informer et mettre en relation afin de favoriser l'économie circulaire (recours à des objets d'occasion, réemploi de matériaux/objets, dons).

- **Enjeu d'entraînement des acteurs du territoire :**

L'économie circulaire est pour nous un enjeu très fort à long terme en faveur de la sobriété et l'économie des ressources. Il permet d'engager tous les acteurs dans une logique de coresponsabilité.

Cette dynamique doit dépasser l'échelle d'un mandat.

Nous identifions l'économie circulaire comme une opportunité d'aller plus loin en matière de lutte contre le gaspillage et de valorisation des déchets, et de réemploi de matériaux.

Nous soulignons l'enjeu de favoriser l'économie de proximité entre commerçants (approvisionnement pour les matières premières, gestion et revalorisation des déchets...).

8. La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, la lutte contre les nuisances sonores

- **Points forts :**

Nous relevons que la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores sont traitées via l'ensemble des actions engagées pour la mobilité durable.

- **Axes d'amélioration :**

Nous souhaiterions une vision, une quantification et une planification plus claire.

Nous n'identifions que peu d'actions concrètes visant à engager les citoyens sur cette thématique, notamment la préservation des zones humides.

- **Notre regard sur la démarche d'intégration des ODD dans le projet de collectivité de la Ville.**



Nous considérons que les ODD sensibilisent sur la transversalité et la dimension systémique des enjeux, et constituent un langage commun. Ce cadre a été un élément structurant de la réflexion, apportant du sens et de la cohérence. Néanmoins, c'est un cadre de cohérence qui n'est pas considéré comme opérationnel par certains et qui ne fait pas ressortir les enjeux couëronnais.

Les ODD pourraient être utilisés comme un outil d'analyse des externalités, permettant d'objectiver les actions. Par ailleurs, il a été évoqué le fait qu'une politique publique en cohérence avec le développement durable prend en compte l'ensemble de ces enjeux, sans nécessairement faire référence aux ODD.

Enfin, les actions proposées par le CCTE pourraient être analysées au prisme des ODD, dans une logique d'amélioration continue pour améliorer leur impact.

- b. Notre avis sur la thématique de la préservation des espaces naturels, de la biodiversité, et la limitation des impacts des zones urbanisées**

- **Les raisons pour lesquelles nous estimons que la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées sont des enjeux particulièrement importants pour Couëron**

Ces enjeux sont particulièrement importants car le cadre de vie et la qualité de vie à Couëron sont directement liés à la proximité des espaces de nature aux abords de la ville, supports de loisirs, d'éducation pour la population. Le territoire bénéficie directement des services rendus par la nature (réduction de la chaleur, marais [?], agriculture), et la préservation de la biodiversité constitue un des principaux leviers pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Avec sa part importante d'espaces verts et naturels, la ville constitue un des poumons de la métropole, qu'il s'agit de préserver dans un esprit de responsabilité vis-à-vis des futures générations mais également des territoires voisins. Pour cela, il nous apparaît important que

la Ville de Couëron vise une gestion exemplaire de la biodiversité sur son territoire, en trouvant un équilibre avec les enjeux et besoins de densification urbaine.

- **Notre avis sur l'intégration de la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées dans le projet de collectivité**



De nombreuses mesures inscrites au projet de collectivité ont un impact positif et encourageant pour la préservation des espaces naturels et de la biodiversité sur la commune, en particulier au niveau des politiques d'aménagement du territoire et des espaces verts.

On peut citer en particulier la charte des projets urbains permettant d'assurer la qualité des projets (à condition que cette charte intègre suffisamment les priorités de préservation de la biodiversité), la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des

espaces verts, ainsi que l'ensemble des démarches de végétalisation ou de préservation engagées par la ville (ex. périmètre PEAN) ...

Cependant, nous identifions plusieurs axes d'amélioration dans le projet de la Ville :

- Le projet de collectivité n'intègre à ce stade pas suffisamment d'actions de sensibilisation ou de mobilisation à destination des habitants et des entreprises ;
- Il manque des ambitions chiffrées et planifiées en matière de préservation de la biodiversité, développement des espaces verts ou végétalisation ;
- Le projet ne prend pas assez en compte la nécessité d'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité.

- **Les orientations que nous souhaiterions voir conforter par la commune**

- Adopter un principe de préservation des espaces existants lorsqu'ils présentent un potentiel de biodiversité, avant tout projet de réaménagement ;
- Prioriser des actions alliant développement de la biodiversité et adaptation au changement climatique, en particulier les projets de végétalisation au service de la lutte contre les îlots de chaleur ;

- Donner la priorité aux techniques de gestion écologique des espaces verts gérés par la mairie ;
- Mobiliser largement les habitants, les associations et les entreprises du territoire en facilitant leur participation directe au développement de la biodiversité sur la commune et sur leurs espaces ;
- Encourager à la fois le développement et la préservation de la biodiversité en zone urbaine (parcs) et en zone rurale (pratiques agricoles favorables au développement de la biodiversité, agroforesterie, etc.).

• Nos pistes d'actions pour Couëron :

Nous désirons voir renforcer le projet de collectivité par 8 actions biodiversité :

- Action biodiversité 1 : Organiser un défi biodiversité
- Action biodiversité 2 : Renforcer et développer les corridors écologiques du territoire
- Action biodiversité 3 : Lutter contre les ilots de chaleur urbains via des actions menées en matière de végétalisation
- Action biodiversité 4 : Développer des jardins comestibles dans l'espace public
- Action biodiversité 5 : Renforcer la dimension biodiversité dans la charte de l'aménagement urbain en cours de construction
- Action biodiversité 6 : Favoriser une meilleure gestion de l'eau et économiser la ressource
- Action biodiversité 7 : Accompagner les agriculteurs de la commune

- Action biodiversité 8 : Mettre en place un réseau d'ambassadeurs citoyens de la biodiversité

Il convient de noter que, dans le cadre des échanges et travaux de relecture, des propositions de regroupement de certaines actions ont été évoquées par certains membres du CCE (par exemple, action n°1 et n°2, action n°6 dans la n°3).

Par ailleurs, nous avons souhaité réaliser une priorisation de ces propositions d'actions. Via la plateforme numérique, chaque membre a ainsi pu sélectionner les 3 actions qu'il considérait comme prioritaires, en explicitant les critères de choix retenus. A l'issue de cette démarche, au cours de laquelle 12 membres se sont exprimés, les actions ayant recueilli le plus grand nombre de votes sont les suivantes :

- Action biodiversité 2 : Renforcer et développer les corridors écologiques du territoire
- Action biodiversité 3 : Lutter contre les ilots de chaleur urbains via des actions menées en matière de végétalisation

- Action biodiversité 5 : Renforcer la dimension biodiversité dans la charte de l'aménagement urbain en cours de construction
- Action biodiversité 6 : Favoriser une meilleure gestion de l'eau et économiser la ressource

Les actions retenues sont présentées sans hiérarchisation, plusieurs participants ayant sélectionné plus de 3 actions, mais selon leur récurrence.

Action biodiversité n°1

Titre	Organiser un Défi Biodiversité
Description et objectifs	Mobiliser le grand public et les acteurs (entreprises) à travers un défi Biodiversité
Porteurs	Ville (en lien avec la métropole avec le projet d'Atlas de la Biodiversité métropolitaine et les défis existants sur d'autres sujets), assistée par des écologues
Modalités de mise en œuvre	Organiser un défi à destination des particuliers et des entreprises comportant plusieurs actions à mener : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de nichoirs - Actions de végétalisation - Refuge LPO - Animations avec écologue et inventaires participatifs - Action en faveur des continuités et corridors - Concours du plus beau jardin ou balcon favorisant le plus la biodiversité - Créer un label à afficher devant les jardins ou espaces verts dont les propriétaires/entreprises s'engagent pour la biodiversité <p>...</p> <p>Cette action pourrait s'appuyer sur un ensemble de ressources mises à disposition (application ?), en s'appuyant sur la participation des associations.</p>
Quartier prioritaire	Le défi pourrait être organisé dans des écoles ou au sein d'associations par exemple.
Calendrier suggéré	

Action biodiversité n°2

Titre	Renforcer et développer les corridors écologiques du territoire
Description et objectifs	Favoriser la circulation des espèces dans la ville et en particulier entre les espaces privés. Privilégier les espèces sauvages et mellifères
Porteurs	Services de la ville pour l'espace public, sensibilisation à destination des particuliers et des professionnels pour qu'ils puissent agir sur leurs propres espaces, clubs d'entreprises pour mener des actions globales en

	faveur de la biodiversité à l'échelle des zones d'activités et bailleurs sociaux et copropriétés.
Modalités de mise en œuvre	<p>Actions mobilisatrices (défis, distribution de graines et de plantes...) Ressources pédagogiques sur les modalités de mise en œuvre et les bénéfiques Implication des associations (ex. Jardin'âge)</p> <p>Incitation des particuliers et autres cibles pertinentes (crèches, maisons de retraite...) à aménager des passages dans leur jardin pour les animaux, revégétaliser lorsque leur haie est abattue au profit d'un mur ou des clôtures avec un double avantage : revégétaliser et lutter contre la chaleur.</p> <p>Création de passages aménagés par la ville pour la faune sauvage sur les routes, rues, etc</p> <p>Communication sur l'engagement de la ville in situ pour la gestion différenciée - par exemple avec des panneaux sur les espaces verts - " ici la ville pratique la fauche tardive pour favoriser la biodiversité " - afin que les habitants n'associent pas cela à un laisser-aller de la ville sur la gestion des espaces verts.</p>
Quartier prioritaire	Les zones prioritaires peuvent être identifiées selon les zones de rupture des continuités écologiques.
Calendrier suggéré	

Action biodiversité n°3

Titre	Lutter contre les îlots de chaleur urbains via des actions menées en matière de végétalisation
Description et objectifs	Systematiser la lutte contre les îlots de chaleur via la végétalisation de la ville, des espaces publics et privés, en vue d'améliorer à la fois le cadre de vie des habitants et la biodiversité du territoire.
Porteurs	Ville
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de végétalisation - Désimperméabilisation des sols - Création de bassins comme à Basse-Indre et Haute-Indre - Création de fontaines <p><i>Les deux propositions relatives à la création de bassins et fontaines n'ont pas fait consensus au sein groupe et doivent être considérées au regard de l'axe « ressource en eau ».</i></p> <p>Principes de mise en œuvre :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Se faire accompagner par des experts (écologue ?) - S'appuyer sur les associations - Proposer des formations à des citoyens référents dans les quartiers (lien avec le réseau de référents)
Quartier prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> - Parkings - Place Charles de Gaulle - Secteur Langevin - Les quartiers denses en immobilier/zones les plus urbanisées <p>(cf : cartographie des ilots de chaleur de l'AURAN)</p>
Calendrier suggéré	

Action biodiversité n°4

Titre	Développer des jardins comestibles dans l'espace public
Description et objectifs	<p>Analyser les zones cibles en vue de l'installation de jardins familiaux, gérés en lien avec les services « espaces verts » de la ville.</p> <p>L'objectif est de développer la production locale familiale, dans une logique de partage de savoirs, d'exemplarité de la commune, de limitation des déplacements.</p>
Porteurs	Mairie, habitants, associations, exploitants privés, écoles n'ayant pas d'espace vert suffisant.
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Il convient d'identifier, en premier lieu, les terrains libres pour développer les projets.</u></p> <p><u>Cette action pourrait être menée avec des écoles ou encore des maraîchers en reconversion par exemple.</u></p> <p><u>Cette action permettrait de proposer un accès peu cher à un jardin, à l'année, pour les particuliers, et notamment aux personnes n'ayant pas de jardin (prioritaires).</u></p>
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré œuvre	

Action biodiversité n°5

Titre	Renforcer la dimension biodiversité dans la charte de l'aménagement urbain en cours de construction
--------------	--

Description et objectifs	<p>Inscrire le principe de préservation de la biodiversité et des espaces avant tout projet de réaménagement et tout au long du projet dans sa mise en œuvre.</p> <p>L'objectif est à la fois de préserver la biodiversité et les arbres remarquables, préserver le cadre de vie et lutter contre les îlots de chaleur.</p>
Porteurs	Ville
Modalités de mise en œuvre	<p>Mise en place d'une grille d'analyse des impacts positifs / négatifs du projet d'aménagement avec des critères de préservation et de développement de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur, préservation des corridors écologiques, etc.</p> <p>Adopter le principe « d'aménager avec et pour la biodiversité » : par exemple, pour les projets immobiliers type immeubles dans le cadre de la densification de la ville, conserver / planter un minimum de verdure.</p> <p>S'appuyer sur une association ou autre porteur afin que les espaces verts non gérés pas la ville soient entretenus de manière plus écologique (par exemple les espaces type lotissements) voire que des projets d'habitants pour planter des arbres, vergers, etc. soient soutenus.</p>
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré	

Action biodiversité n°6

Titre	Favoriser une meilleure gestion de l'eau et économiser la ressource
Description et objectifs	<p>Objectif 1 : limiter l'utilisation de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux habitants, dans les équipements de la ville, en mairie, l'installation de toilettes sèches, et informer sur les différentes options de toilettes sèches pouvant être installées chez les particuliers, ou entreprises ; - Limiter l'arrosage des espaces verts de la ville autant que possible ; - Communiquer sur les usages / appareils qui utilisent le plus d'eau et donc à limiter en période de sécheresse - et de manière générale. <p>Objectif 2 : en récupérer le plus possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à des récupérateurs d'eau ;

	<p>Objectif : éviter le gaspillage, notamment en période de sécheresse ; permettre à la faune et à la flore urbaine de s'hydrater en cas de forte chaleur (mais pas que)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement publics et privés. <p>Objectif 3 : réutiliser le maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un réseau de réutilisation des eaux usagées ; - Demander aux promoteurs immobilier une réutilisation des eaux usées dans les immeubles ou autre action innovante limitant l'utilisation d'eau.
Porteurs	Mairie, Métropole, Acteurs de l'eau et des réseaux, Association
Modalités de mise en œuvre	
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré	

Action biodiversité n°7

Titre de l'action	Accompagner les agriculteurs de la commune
Description et objectifs	<p>Favoriser le passage au bio, réorienter les cultures ou les types d'agricultures (interdire ou préconiser certaines pratiques) sur certaines parcelles.</p> <p>L'objectif est d'éviter les pesticides, favoriser les productions locales et respectueuses de l'environnement</p> <p>Interdire l'abattage de haies, et donner des objectifs chiffrés pour augmenter leur superficie, proposer des actions participatives de plantation avec les citoyens</p> <p><i>Ce point n'a pas fait consensus dans le groupe, notamment le fait « d'interdire l'abattage des haies » certains participants souhaitant indiquer « inciter à la conservation des haies ».</i></p>
Porteurs	Ville
Modalités de mise en œuvre	<p><u>Voir avec le PLUM ?</u></p> <p><u>Quelles opportunités disponibles avec Nantes métropole ?</u></p> <p>SAFER, Terre de Liens</p>
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré	

Action biodiversité n°8

Titre	Mettre en place un réseau d'ambassadeurs citoyens de la biodiversité
Description et objectifs	Le réseau a pour objectif de sensibiliser le grand public, démultiplier les savoirs et les pratiques au service de la biodiversité. Il permettrait également de créer du lien entre les habitants autour de ce sujet.
Porteurs	Ville
Modalités de mise en œuvre	<p>Cette animation de réseau citoyen comporte plusieurs composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des référents - L'animation du réseau - La mise en place d'une bibliothèque de ressources - La mise en lien via un outil (par exemple une application utilisant des données en open data existantes) <p>Exemple d'actions menées par le réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nichoirs, boîte à graines - Animation de sorties scolaires biodiversité - Visites guidées de jardins - Actions de communication sur les services rendus par la nature, la préservation des espèces locales, les techniques de gestion respectueuses de la biodiversité, le changement de regard sur la « propreté » d'un jardin... - Promotion des haies - Inventaires participatifs de la biodiversité à l'aide des protocoles Vigie-nature (www.vigienature.fr) en articulation avec l'Atlas de la biodiversité métropolitaine <p>Faire le lien avec le défi biodiversité Inviter « Belles de bitume » pour un événement à Couëron</p>
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré	

c. Notre avis sur la thématique de la mobilité durable

- Les raisons pour lesquelles nous estimons que la mobilité durable est un enjeu particulièrement important pour Couëron

Les transports, et en particulier les transports du quotidien, sont parmi les premiers postes d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.

De nombreux leviers pourraient être activés pour limiter la part de l'autosolisme sur la commune et développer davantage les mobilités douces ou partagées, et donc réduire l'impact des déplacements.

Par ailleurs, la mobilité constitue un sujet dont peut facilement s'emparer l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations, etc. La mobilité est visible, c'est un sujet mobilisateur qui peut facilement avoir un effet d'entraînement de la population.



Agir pour la mobilité et les transports durables présente également de nombreux co-bénéfices : en termes de santé, de réduction des nuisances sonores et des pollutions, mais également en termes budgétaire (lié au coûts du transport pour les habitants), voire même de vivre-ensemble (partage et nouvelles solidarités, lien social).

Selon nous, la commune de Couëron est également particulièrement concernée par cet enjeu étant donné le contexte du territoire : forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail, distances à parcourir relativement longues en mobilité douce posant des enjeux de sécurité, en particulier à vélo.

• Notre avis sur l'intégration de la mobilité durable dans le projet de collectivité

Le projet de collectivité comporte de nombreux éléments positifs, favorables au développement de la mobilité durable sur le territoire. On peut noter en particulier :

- Le plan vélo communal en cours d'élaboration et le suivi des réalisations engagées en faveur des axes cyclables, le développement des parkings vélos ;
- Le plan mobilité des Hauts de Couëron en cours d'élaboration ;
- La volonté d'améliorer l'offre ferroviaire en lien avec la Région ;
- Les mesures d'apaisement de la circulation en centre-ville ;
- Le déploiement de l'écomobilité scolaire.

Néanmoins, nous pensons que la Ville, en lien avec les acteurs du territoire, doit porter une vision plus ambitieuse sur le sujet afin d'inciter davantage à limiter la part d'autosolisme dans

les déplacements du quotidien, notamment par la mise en place d'objectifs concrets chiffrés et datés.

Nous pensons également que le calendrier global des actions prévues par la collectivité en matière de mobilité n'est pas à la hauteur du rythme auquel nous devons agir (il y a urgence !).

• Les orientations que nous souhaiterions voir confortées par la commune

- Accélérer la dynamique engagée en faveur des mobilités actives, en particulier sur le centre-bourg et sur les liaisons cyclables prioritaires, en lien avec Nantes métropole, et compléter le maillage sur le reste du territoire autour des pôles d'attraction clés (gare, ZAC des Hauts de Couëron, écoles...);
- Viser l'exemplarité de la Ville et de ses partenaires en matière de mobilité (ex. véhicules, pratiques de mobilité, etc.);
- Animer et faciliter le covoiturage sur le territoire;
- Développer et maintenir les services et activités de proximité sur la commune en vue de réduire la distance et les besoins de déplacements des habitants.

• Nos pistes d'action pour Couëron

Nous désirons voir renforcer le projet de collectivité par 7 actions mobilités :

- Action mobilité 1 : Affirmer le centre-ville apaisé
- Action mobilité 2 : Densifier le réseau de liaisons cyclables en privilégiant des mesures rapides et à moindre coût
- Action mobilité 3 : Organiser un évènement de mobilisation des habitants et acteurs du territoire en faveur de la mobilité durable
- Action mobilité 4 : Elaborer un document « guide du vélo à Couëron »
- Action mobilité 5 : Assurer la sécurité des piétons
- Action mobilité 6 : Développer le covoiturage autour d'une application commune sur le territoire
- Action mobilité 7 : Développer le dynamisme économique et la vie locale à Couëron

Il convient de noter que, dans le cadre des échanges et travaux de relecture, des propositions de regroupement de certaines actions ont été évoquées par certains membres du CCTE (par exemple,).

Par ailleurs, nous avons souhaité réaliser une priorisation de ces propositions d'actions. Via la plateforme numérique, chaque membre a ainsi pu sélectionner les 3 actions qu'il considérait comme prioritaires, en explicitant les critères de choix retenus. A l'issue de cette démarche, au cours de laquelle 12 membres se sont exprimés, les actions ayant recueilli le plus grand nombre de votes sont les suivantes :

- Action mobilité 2 : Densifier le réseau de liaisons cyclables en privilégiant des mesures rapides et à moindre coût
- Action mobilité 6 : Développer le covoiturage autour d'une application commune sur le territoire
- Action mobilité 7 : Développer le dynamisme économique et la vie locale à Couëron

Les actions retenues sont présentées sans hiérarchisation, plusieurs participants ayant sélectionné plus de 3 actions, mais selon leur récurrence.

Action Mobilité n°1

Titre	Affirmer le centre-ville apaisé
Description et objectifs	Renforcer la visibilité de l'apaisement du centre-ville, via une intervention directe sur la voirie et la signalisation, afin d'inciter les habitants aux mobilités douces et encourager la transition vers un centre-bourg sans voitures.
Porteurs	Ville de Couëron et CTE
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan vélo (classification des rues, prévoir les itinéraires selon le mode de déplacement, sens de circulation...) et articulation avec le réaménagement du centre-bourg • Usage de techniques de types nudges, panneaux informatifs ludiques, aménagements décoratifs, aménagements de type « effacement de la voirie »/« rues trottoirs » • Actions de sensibilisation dédiées aux scolaires (vélo école), aux habitants et aux automobilistes de façon non stigmatisante, à la recherche d'alternatives. Démarche à mener en lien avec des spécialistes de la question et les services de Nantes métropole / compétence voirie • Mise en œuvre de zones d'apaisement et sans voiture
Quartier prioritaire	Centre-bourg
Calendrier suggéré	Septembre 2023

Action Mobilité n°2

Titre	Densifier le réseau liaisons cyclables en privilégiant des mesures rapides et à moindre coût
Description et objectifs	Déployer des actions rapides pour les mobilités douces même si elles ne sont pas parfaites, dans l'objectif de sécuriser les parcours, réduire la part des voitures et rendre les trajets en vélo visibles et attractifs

	Se doter d'un calendrier pour le déploiement du Plan Vélo
Porteurs	
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'attente du déploiement du plan vélo, analyser les meilleures mesures à mettre en œuvre en fonction des voies : chaudiou, marquages, signalisation sécurité, etc. (en se faisant accompagner par un acteur spécialisé) • Mettre en place des chantiers participatifs encadrés par la Ville et des associations pour la création rapide de pistes cyclables (par exemple, signalétique...) • Mettre en place des ateliers d'auto-réparation et vélo-école dans la commune avec Place au Vélo par exemple • Déployer une signalisation à destination des automobilistes dans les zones jugées dangereuses pour les cyclistes • Développer les stationnements vélo et vélo-cargo (arceaux) en priorité dans les zones d'interconnexion, les écoles et auprès des commerces de proximité • Accompagner et informer les entreprises à s'équiper
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré	

Action mobilité n°3

Titre	Organiser un événement de mobilisation des habitants et acteurs du territoire en faveur de la mobilité durable
Description et objectifs	<p>Organiser un événement en vue de créer du lien et mobiliser tous les acteurs du territoire en faveur de la mobilité durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tests de véhicules et vélos électriques, vélos cargos - Rencontre avec des acteurs du covoiturage - Organisation de covoit-dating pour les entreprises - Rencontres de familles pour organiser les pédi-bus et vélo-bus scolaires - Stands d'information sur les dispositifs et aides existantes - Sensibilisation des habitants aux risques à vélo et piétons <p>Favoriser l'expérimentation (organiser une « course multimodale » ou un rallye/chasse au trésor multimodale)</p>
Porteurs	Ville et associations, en lien avec les prestataires concernés
Modalités de mise en œuvre	Format : une journée ou plusieurs jours, autour d'un lieu central et avec des animations dans différents lieux de la ville (objectif : toucher les habitants près de chez eux ou sur leur lieu de travail), en articulation avec d'autres événements couëronnais et métropolitains

	Par exemple, travailler sur « Mai à vélo », le temps nécessaire de messages/actions pour réussir à faire changer une habitude étant de 3 semaines. Période : Pourquoi pas se joindre au festival des idées vertes ?
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré	

Action mobilité n°4

Titre	Elaborer un document « Guide du vélo à Couëron »
Description et objectifs	Compiler et rendre accessibles les informations utiles pour la pratique du vélo à Couëron : <ul style="list-style-type: none"> - carte des voies existantes et stationnements vélo - possibilité d'intermodalités avec les transports en commun - adresse des réparateurs et équipementiers - associations (ex. Place au vélo) - conseils et règles de circulation Objectif : favoriser et accompagner le report modal de la voiture vers le vélo, légitimer et sécuriser la pratique du vélo
Porteurs	Ville, politiques de mobilité et communication
Modalités de mise en œuvre	Exemple à suivre ? https://www.saintnazaireagglo.fr/fileadmin/images/2023_04_15_StNazaireAgglo_guide_velo_A5_WEB_interactif.pdf A articuler avec le guide vélo métropolitain : www.ville-sorinieres.fr/data/mediashare/3c/zmxysfx8jqz2pu7xvyn4a30p8tiyw-org.pdf
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré	Dès que possible

Action mobilité n° 5

Titre	Assurer la sécurité des piétons
Description et objectifs	Sécuriser les parcours piétons le long des axes qui ne comportent aucun aménagement prévu pour la marche
Porteurs	Ville, métropole

Modalités de mise en œuvre	Exemples d'axes concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Route Couëron – Indre : les piétons n'ont que la bande cyclable pour circuler, aux abords, l'herbe n'étant pas fauchée. - Rue du marais - Hauts de Couëron - Les écoles – par exemple entre Jean Macé et Paul Bert Prévoir une signalétique à destination des automobilistes, matérialiser visuellement les espaces de circulation piéton (rue trottoir).
Quartier prioritaire	Voir au-dessus
Calendrier suggéré	

Action mobilité n° 6

Titre	Développer le covoiturage autour d'une application commune sur le territoire
Description et objectifs	Proposer une application de covoiturage privilégiée pour le territoire avec incitation financière, en vue de limiter la part de l'auto-solisme.
Porteurs	Ville
Modalités de mise en œuvre	Exemples d'application : Klaxit, Karos Incitations financières Actions de communication auprès des particuliers et des entreprises (donner de la visibilité au dispositif)
Quartier prioritaire	Pas de quartier prioritaire mais des liaisons et le trafic pendulaires sont prioritaires.
Calendrier suggéré	

Action mobilité n°7

Titre	Développer le dynamisme économique et la vie locale à Couëron
Description et objectifs	Afin de réduire les déplacements des habitants, <ul style="list-style-type: none"> - Rendre visible les acteurs locaux et les opportunités de services et activités pour les habitants - Développer des activités culturelles et commerciales sur le territoire, notamment le long des bords de Loire et au niveau des ex bains-douche

	<ul style="list-style-type: none"> - Explorer les opportunités d'espaces de co-working à développer
Porteurs	
Modalités de mise en œuvre	<u>Acteurs à impliquer :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Acteurs indépendants - Agence d'intérim - Producteurs locaux / Food trucks - Associations
Quartier prioritaire	
Calendrier suggéré	

d. Perspectives et recommandations

A l'issue de notre travail autour de cet avis citoyen, nous avons souhaité formuler des remarques et recommandations, notamment méthodologiques. Il a ainsi été souligné :

- L'enjeu de rendre visible et de définir les priorités et la stratégie de la commune dans sa particularité ;
- La nécessité de préciser une vision illustrée par des objectifs chiffrés dans une perspective de mobilisation ;
- Le besoin d'apporter des éléments de benchmark, des éléments de comparaison, à l'analyse des enjeux prioritaires ;
- Le manque d'un regard d'expert sur certains enjeux et la nécessité d'être accompagné dans le cadre des travaux.

Nous souhaitons également souligner l'importance de la mise en action avec l'ensemble des acteurs du territoire, et du suivi de la mise en œuvre par le CCTE.

Collège	Prénom	Nom de famille	signature
Acteurs économiques	Florian	GUILAUMÉ	
Acteurs économiques	Sophie	MARTINEAU	
Acteurs économiques	Jean Charles	TROCHON	
Association	Gérard	CHAMBRIER	
Association	Jean-Luc	GAUGUET	
Association	Juliette	GUILLON	
Association	Philippe	HERVOCHE	
Association	Benjamin	WALSH	
Citoyen	Amélie	BOISTEUX	
Citoyen	Olivia	CAHN	
Citoyen	Noémie	DESCHAMPS	
Citoyen	Cyril	HUSAR	
Citoyen	jacques	PHILOUZE	
Citoyen	Laure	POISSONNIER	
Citoyen	Matthieu	SAUNIER	
Citoyen	Bertrand	SIMON	